



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES LAURENTIDES**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe par intérim de la MRC des Laurentides, que le conseil de la MRC des Laurentides, à une séance tenue le seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix, a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2010

Règlement modifiant le règlement numéro 241-2009 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et Les Pays-d'en-Haut et assumant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce douzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix (12 octobre 2010).

La secrétaire-trésorière adjointe par intérim,

Josiane Alarie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice de la MRC des Laurentides et que j'en ai transmis copie dans toutes les municipalités locales conformément à l'article 433 du Code municipal du Québec, pour fins de publication et de transmission d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 12 octobre 2010.

Josiane Alarie, secrétaire-trésorière adjointe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 octobre 2010 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 octobre 2010.

Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier